



DOSSIER DE PRESSE
12 SEPTEMBRE 2018



LA FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

HOSTELLERIE DE LA SAINTE-BAUME



LA FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



Ce 12 septembre 2018, Christian Dubreuil, directeur général de l'Office national des forêts, a remis le label Forêt d'Exception® à la forêt domaniale de la Sainte-Baume. La Sainte-Baume devient la dixième forêt française à recevoir ce label.

La cérémonie s'est déroulée en présence de **Anne Vourc'h**, vice-présidente du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, de **Michel Gros**, président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, et de **Gilles Rastello**, maire du Plan d'Aups-Sainte-Baume. L'ensemble des acteurs du territoire et partenaires qui ont été associés à cette démarche étaient également présents.

Le label Forêt d'Exception® distingue une gestion d'excellence des forêts domaniales reconnues pour leur patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur.

La forêt de la Sainte-Baume, une forêt millénaire, exceptionnelle à plus d'un titre

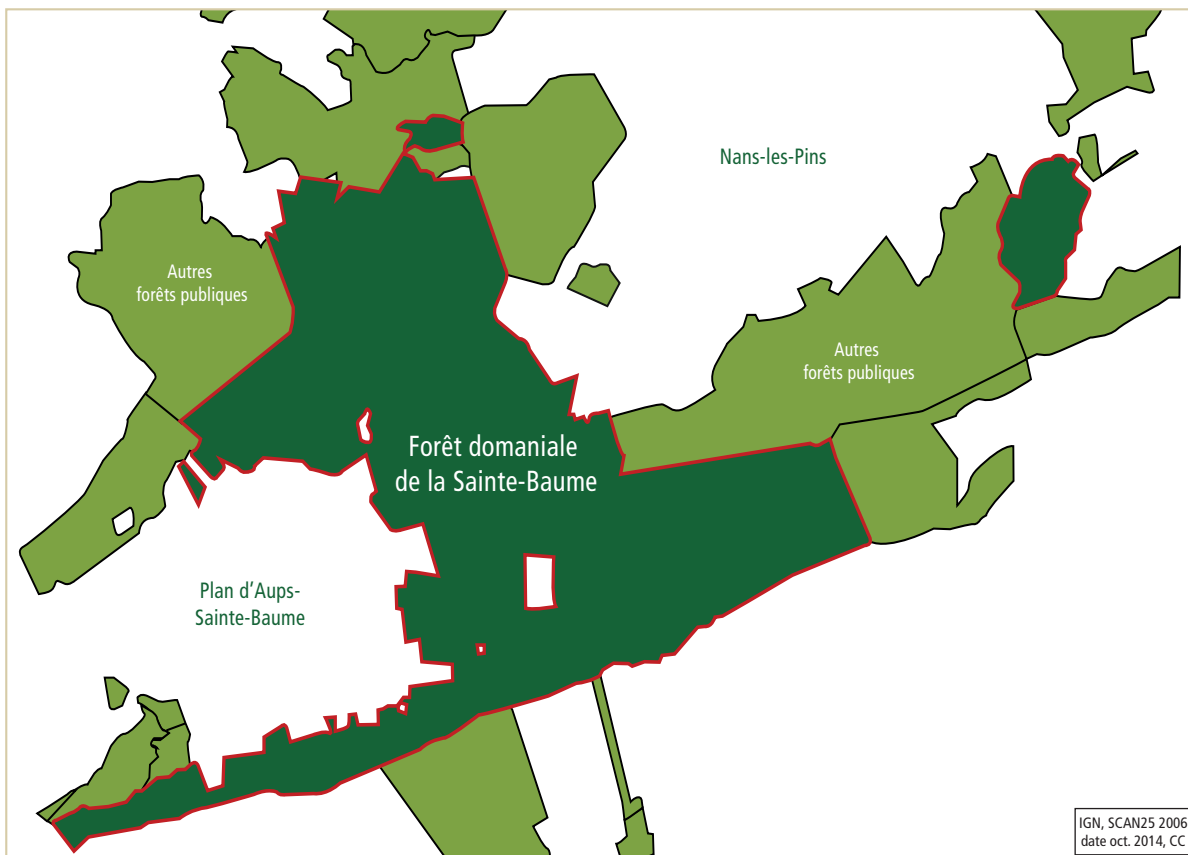
La forêt domaniale de la Sainte-Baume est un haut lieu du tourisme provençal. D'abord forêt des druides, elle devint lieu de pèlerinage chrétien avec la grotte de Marie-Madeleine. Niché sous une impressionnante barre rocheuse, le massif bénéficie d'une ambiance humide et fraîche propice à la croissance d'une hêtraie séculaire, d'ifs, de houx et d'érables à feuilles d'obier, rares en Provence. Cette forêt accueille chaque année près de 500 000 visiteurs, dont plus de la moitié sur les 130 hectares de sa hêtraie relictuelle.

Les enjeux liés au partage de l'espace forestier et à ses différentes fonctions – économiques, sociales, environnementales – ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire, associés à la forêt de la Sainte-Baume.

SOMMAIRE

- LA SAINTE-BAUME, REFUGE DE HÊTRES ET DE LIEUX SACRÉS
- LA SAINTE-BAUME, UN PROJET ET UN TERRITOIRE EN PARTAGE
- DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION VIVANT
- LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® ET LE RÉSEAU NATIONAL DES 17 FORÊTS

LA FORÊT DOMANIALE CONCERNÉE PAR LE PROJET FORÊT D'EXCEPTION®



LA SAINTE-BAUME, REFUGE DE HÊTRES ET DE LIEUX SACRÉS

Une forêt empreinte de spiritualité



Ascension vers
la grotte de
Marie-Madeleine
© A.BLAIS/ONF

Si aujourd'hui la forêt domaniale s'étend sur plus de 2 076 hectares, à l'origine elle n'en comptait que 138, blottis au pied de la falaise. La surface de la forêt domaniale a ainsi été multipliée par quinze en 40 ans. La forêt d'origine, comme elle est souvent dénommée, constitue encore aujourd'hui l'âme de la forêt, où traditions, légendes et fantasmes se côtoient et se sont transmis au fil des années par la tradition orale, puis les écrits.

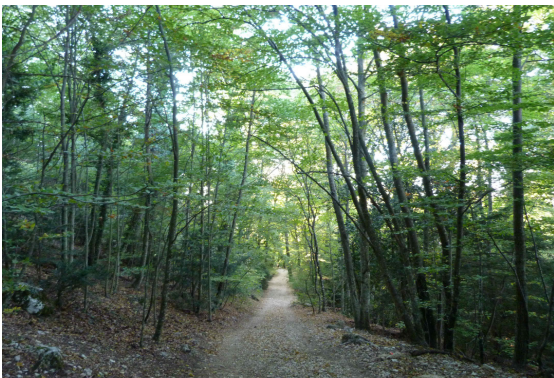
De nos jours, pèlerinages, rites et rassemblements se déroulent encore et témoignent du caractère sacré de ces lieux. La forêt sacrée se dessine comme une grande cathédrale végétale que le visiteur ou le pèlerin arpente pour se rendre à la grotte.

Cette ascension se fait au cœur d'une forêt de hêtres centenaires. Leurs cimes lumineuses s'élançant vers le ciel contrastent fortement avec le sous-bois dense et sombre d'ifs et font, en cela, remarquablement écho à la symbolique religieuse. La découverte de petits oratoires et le tintement soudain des cloches soulignent le caractère sacré et solennel se dégageant naturellement de cette forêt.

Le caractère sacré de la montagne remonte à des temps très anciens. Selon la légende, Marie-Madeleine vint s'y retirer et faire pénitence après avoir évangélisé la Provence. Elle s'installa dans la grotte située au pied de la falaise.

Depuis le XI^e siècle, le site de la Sainte-Baume est un haut lieu de la chrétienté et donc de pèlerinage. De nombreux pèlerins, personnages illustres (rois, reines, papes, ...) ou simples anonymes, s'y sont rendus.

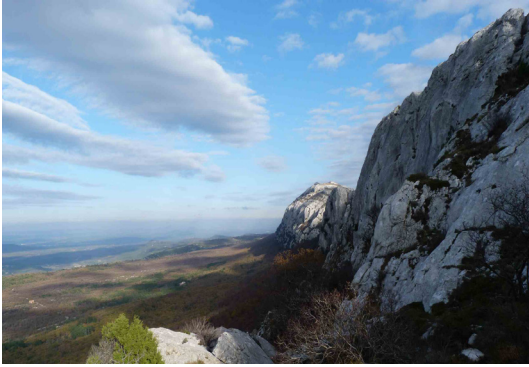
Une hêtraie méditerranéenne à haute valeur scientifique



© L.LEGRAY/ONF

La forêt domaniale de la Sainte-Baume est connue et reconnue comme un haut lieu de la diversité et de l'originalité écologique. L'exceptionnalité du patrimoine naturel et forestier a été relevée dès l'année 1950.

Plus récemment, la forêt domaniale a été largement prospectée et documentée pour le projet d'extension de la réserve biologique ou au travers d'expertises écologiques, nombreuses et variées.



Falaises abruptes
du versant nord
© A.BLAIS/ONF

Les habitats rocheux

Une flore particulière est présente dans ces habitats, comme la Raiponce de Charmeil, la Saxifrage à feuilles en languettes et la Jasonie des rochers, rare dans la région. Les falaises sont également le refuge de plusieurs espèces de chauves-souris et d'oiseaux.



Houx de la
Sainte-Baume
© A.BLAIS/ONF

Les habitats forestiers

Les habitats forestiers et la magnifique hêtraie méridionale, relic-tuelle et pluricentenaire, couvrent une large surface de la forêt domaniale. Le houx et l'if sont très présents dans son sous-bois.



Vallon de Castelette
© F.FERRAINA/ONF

Les milieux humides

Le vallon de Castelette abrite de remarquables et fragiles habitats, mais aussi des sources calcaires et des cours d'eau froids, clairs et non pollués. Ces habitats de milieux humides peuvent abriter des espèces patrimoniales et protégées, comme l'écrevisse à pattes blanches et le crapaud accoucheur. L'eau est également à l'origine des pelouses humides présentes à la Tourne sur le plateau de l'hostellerie.

Une montagne attractive et fragile, restant soumise à de multiples risques

Risques naturels

- **Le risque incendie** : pour la forêt d'origine, les risques sont faibles du fait de la nature des peuplements et du microclimat humide et frais. Cependant, les massifs autour sont régulièrement concernés par les feux de forêt. La quasi-totalité des routes en terrain naturel de la forêt domaniale ont été classés en pistes DFCl, avec la présence de bandes débroussaillées de sécurité entretenues, de citernes, de points d'eau et d'héliport.

- **Les risques d'éboulement** : le risque de détachement de blocs rocheux de la falaise existe. Des équipements de protection ont été implantés par la commune qui en assure leur entretien.
- **Les risques d'inondation et d'orages** : au printemps, essentiellement, des orages particulièrement violents et très localisés occasionnent d'assez nombreux dégâts dus à la foudre et aux écoulements torrentiels.

Risques liés à l'espace montagnard et forestier

- **Les risques de chutes et d'égarement** : le corps des pompiers du GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) reste attentif aux risques de chutes et garde un œil sur les randonneurs plus ou moins aguerris et équipés, qui sont souvent sources et victimes d'accidents.
- **Les risques de chute d'arbres en forêt** : des travaux sont réalisés régulièrement pour couper les branches et les arbres menaçants aux abords des chemins ouverts au public. Malgré tout, le risque est important dans ce peuplement très ancien et la prévention est nécessaire.



Une montagne
attractive et
fragile

© A.BLAIS/ONF

LA SAINTE-BAUME, UN PROJET ET UN TERRITOIRE EN PARTAGE

Un partenariat fort entre l'ONF et le PNR de la Sainte-Baume

Il est apparu naturel de concrétiser un partenariat officiel et exemplaire entre l'ONF et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume. C'est dans l'objectif de « faire ensemble », que Michel Gros, président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume, a été élu président du Comité de pilotage le 17 octobre 2014, date de signature du protocole d'accord.

C'est dans cet esprit de partenariat que le travail mené en vue de l'obtention du label Forêt d'Exception® a progressé étape par étape et que les comités techniques et les 3 ateliers thématiques se sont tenus. De même, une mobilisation conjointe lors de la visite sur site du Comité national d'orientation a permis de faire valoir l'ensemble des atouts de la Sainte-Baume pour l'obtention du label Forêt d'Exception®. Ainsi, des habitudes de travail se dessinent et prennent forme localement, pour plus d'efficacité, de communication et d'harmonisation des démarches.

Un projet qui mobilise tous les acteurs locaux

Le souhait de l'équipe projet a été de toucher un maximum de personnes et structures, institutionnelles ou non, concernées par la forêt domaniale de la Sainte-Baume.

- **Le Comité de pilotage (COFIL)** apporte une validation formelle des décisions. Il est composé d'acteurs institutionnels publics ayant la capacité à s'engager sur le moyen et long terme au travers de la signature du protocole d'accord puis du contrat de projet. Le comité désigne également le président de la démarche.
- **Le Comité technique (COTECH)** est un moteur pour l'intégration de tous les enjeux et les acteurs locaux. Il regroupe les membres du COFIL, les acteurs institutionnels non signataires du protocole d'accord, les représentants des usagers (associations, etc) et les mécènes.
- Les **ateliers thématiques** constituent le niveau opérationnel pour accompagner certaines actions ou problématiques très spécifiques. Ces ateliers sont constitués de 15 à 20 personnes volontaires, membres du comité technique.

La présence bienveillante de la communauté dominicaine, gestionnaire de l'Hostellerie de la grotte. Quatre frères dominicains assurent l'accueil des pèlerins à la grotte de Sainte-Marie Madeleine. La communauté organise et anime des messes journalières dans la chapelle de la grotte, des pèlerinages, des retraites, des sessions de théologie, des weekends ou des stages destinés aux couples et aux familles. Au total, plus de vingt rendez-vous ont lieu à l'hostellerie, en plus de l'hébergement et la restauration des visiteurs tout au long de l'année.

La construction du projet

● 20 juin 2013 : création du Comité de pilotage

Lancé à la suite du Schéma d'accueil de la Sainte-Baume, la démarche Forêt d'Exception a été présentée de manière officielle au cours de ce comité de pilotage, comité charnière entre ces deux démarches.

● 17 octobre 2014 : signature du protocole d'accord

Après une première phase d'animation et de débat, un Protocole d'accord est établi par les membres du comité de pilotage pour préciser les grandes orientations structurantes du projet local. Par sa signature, chaque partenaire marque son adhésion à la charte nationale, annexée au protocole d'accord. Cette signature affiche la volonté des partenaires d'aller au bout de la démarche de labellisation. Cette première étape officialise l'inscription d'une forêt présélectionnée dans la démarche de labellisation Forêt d'Exception®. Elle autorise l'usage de l'appellation « forêt candidate » au label.



Signature
protocole
d'accord
© C.VIGNON/ONF

● 8 mars 2016 : visite du Comité national

● 7 juillet 2017 : signature du contrat de projet

Le contrat de projet précise l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour rendre la forêt éligible au Label « Forêt d'Exception® ». Plus concret et opérationnel que le Protocole d'accord, il décline les orientations stratégiques et les objectifs dans un programme d'actions, avec une évaluation du budget et le plan de financement prévisionnel correspondant. Il explique les liens contractuels entre les partenaires.

● 13 avril 2018 : présentation de la candidature nationale

Pour chaque forêt sélectionnée, un dossier de candidature au label est déposé par le Comité de pilotage auprès du Comité national d'orientation, après validation du contrat de projet par les partenaires.

● 14 juin 2018 : décision d'attribution du label Forêt d'Exception®

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION VIVANT

Inventorier et protéger les arbres remarquables

L'ONF s'est associé en 2016 au lycée d'enseignement général et technologique agricole Aix Valabre pour un projet « tutoré » visant à encadrer l'inventaire et la cartographie des arbres remarquables par un groupe d'élèves, dans la forêt d'origine de la Sainte-Baume. Cet inventaire permet de mieux connaître les patriarches de la forêt et de définir des mesures de préservation.

Dans ce cadre, la hêtraie relique a fait l'objet de prospections systématiques pendant un an à la recherche des arbres remarquables par leur forme, leurs dimensions ou leur valeur écologique.

Soixante-sept arbres remarquables ont été répertoriés et géolocalisés dans la zone prospectée.

Restaurer les chemins patrimoniaux et leurs lisières

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'accueil, une opération de restauration d'un chemin patrimonial « le chemin du Canapé » a été lancée en collaboration avec l'association d'insertion Sandra et grâce à la participation financière de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département du Var, de la Fondation du Patrimoine et de la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole.

Les équipes du chantier ont travaillé en deux fois, de juillet 2012 à juin 2013, sur plus de 400 mètres linéaires du sentier du Canapé et sur 500 mètres linéaires entre 2015 et 2016. Les ouvriers ont procédé à la réfection généralisée des emmarchements et revers d'eau. Ils ont également effectué une mise en scène paysagère au moyen de bois morts, afin de mieux canaliser le public sur l'emprise du chemin.



Chemin du Canapé
après restauration

© A.BLAIS/ONF

Requalifier les portes d'entrée du massif

Le site des Trois Chênes est l'une des portes d'entrée emblématique de la forêt domaniale de la Sainte-Baume. Lors de la réalisation du schéma d'accueil, la réhabilitation de cet espace a été désignée comme une des priorités. Un projet de restauration du site a donc été mis en place.



Restauration de
la place des Trois
Chênes - Avant 2011
©/ONF



Restauration de
la place des Trois
Chênes - Après 2014
©/ONF

Améliorer l'accueil du public

Site emblématique de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, le massif de la Sainte-Baume bénéficie d'une fréquentation importante qu'il est nécessaire de canaliser et d'organiser pour préserver l'espace naturel tout en assurant un accueil de qualité. L'enjeu est d'améliorer l'accueil du public, mais aussi de préserver, d'améliorer et de promouvoir un cadre et un paysage de qualité.

Nos actions se divisent en 3 parties :

- **harmoniser** la pratique des activités de randonnée : pédestre, équestre et cyclable ;
- **améliorer** l'accueil des visiteurs, de la mise en valeur du paysage à l'offre de services ;
- **communiquer** autour du risque en montagne et du respect d'un milieu naturel et fragile.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® ET LE RÉSEAU NATIONAL DES 17 FORÊTS



LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® EN BREF

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®.

Sur les dix-sept sites forestiers engagés dans la démarche, dix sont labellisés : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Bercé, Montagne de Reims, Tronçais, Bassin d'Arcachon et la Sainte-Baume qui les rejoint aujourd'hui.

La charte nationale Forêt d'Exception® développe des valeurs au cœur du développement durable. Dix-sept forêts sont engagées dans cette démarche.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associés à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de cinq ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement du territoire, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.